

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Alhiermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

CONSEIL MUNICIPAL n°1 / 21 JANVIER 2021

REUNION DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Alhiermont, salle polyvalente de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire, Conseiller Départemental.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., Mme SURET A., M. LEROY E., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme A.M. CARON), Mme MOA K. (pouvoir à M. SORIN P.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme PETAIN A.),

Etaient absents : Mme BREARD A., M. WINTER G.

Départ de M. AVRIL à 19h05

Date de convocation : 13/01/2021

Date d'affichage : 13/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

Madame SURET a été désigné secrétaire de séance jusqu'à l'arrivée de M. Emmanuel LEROY qui a rejoint l'assemblée quelques minutes après le début de séance.

A – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le compte-rendu de la séance 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. COUAILLET demande si le riverain de la rue Vaillancourt a été vu concernant la dangerosité de son stationnement sur le trottoir.

Il lui est répondu que le nécessaire a été fait auprès de cet habitant. Il lui a été demandé de cesser de stationner sur le trottoir.

Mme le maire ajoute que les manifestations d'incivilités augmentent sensiblement au sein de la commune. Des rappels seront faits dans le journal Visages. Par ailleurs, la brigade de gendarmerie sera contactée pour effectuer des rondes et verbaliser les contrevenants éventuels.

B – COMMUNICATIONS :

Commissions :

La commission n°1 « finances et ressources humaines » : 20 janvier 2021

La commission n°3 « urbanisme – travaux – voirie et réseaux – foncier – patrimoine – cadre de vie » : le 14 janvier 2021

La commission n°7 : « Sécurités » : le 19 janvier 2021

Comité technique/CHSCT : 14 janvier 2021

Personnel communal

Des mouvements ont eu lieu au sein du personnel communal depuis quelques semaines :

- Service Technique contrat poste permanent Benoit GREBOVAL 02/06/2020
- Service Technique contrat occasionnel Ralph CONSEIL 15/07/2020
- Service Technique contrat apprentissage Justin
DEVAUCHELLE 01/09/2020
- Service Technique emploi aidé Florent
LEROY 01/10/2020

2 nouvelles embauches récentes par contrat sur poste permanent :

- GEST Audrey – Educatrice de jeunes enfants - responsable adjointe de la structure multi-accueil – 01/12/2020
- KENNEL Kevin – Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe – Directeur du Musée de l’Horlogerie – 04/01/2021

Divers remplacements :

- congé maladie accueil Marina LEFEUVRE 27/11/2020
- congé maternité comptabilité Céline LAROSE 16/11/2020
- congé maternité paie Marie LEFEBVRE 28/01/2021
- congé maternité service enfance jeunesse Cécilia MOREIRA 11/01/2021
- 3 congés de maternité d’aides à domicile

Merryl BLIN sera absente pour congés de maternité à partir du mois de Février.

La coordination de l’Animation Collective Familles est gérée par Damien COURBOULAY avec l’appui de Sabrina Follain (Stagiaire DE CESF), les animations seront assurées par Sabrina Follain avec le soutien des animateurs de la Parenthèse.

C – DECISIONS PRISES AU TITRE DE L’ARTICLE L 2122-22 :

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 accordant délégation au Maire

Conformément à l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par le Maire à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

■ Concessions octroyées

Trentenaire	:	2
Cinquantenaire	:	-
Columbarium	:	-
Cavurne 30 ans	:	-
Plaque jardin souvenir	:	-

■ 20201218 - Remboursement arrhes – Location du 13 juin 2020 - STUDIO DE LA DANSE

- **Vu** la délibération du 5 juin 2020 autorisant le remboursement des arrhes de location de salles communales en cas d’annulation et de non report de la location, en raison de la crise sanitaire du COVID-19,
- **Considérant** la demande présentée par le studio de la danse concernant l’annulation de la location de la salle de l’Espace des 4 Vents prévue le 13 et 14 juin 2020, en raison de la crise sanitaire du COVID-19, et sollicitant l’annulation totale du titre correspondant aux arrhes versées,

1 – Suite à la crise sanitaire du COVID-19, et à l’annulation de la location de la salle communale, conformément à la demande de l’usager, il sera procédé à l’annulation totale du titre suivant et au remboursement de la somme correspondante :

N° titre	Date titre	Montant	Objet	Date location
1238	31/10/2019	260.00 €	Arrhes location espace des 4 vents	13/06/2020

2 – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Commune (c/673)

■ 20210107 - Tarifs activités Centre Social - Régie de Recettes du Service Centre Social

- Vu la délibération du 30 janvier 2017 autorisant le principe de création d'une Régie de Recettes au service Centre Social, et fixant les premiers tarifs pour les activités du service Centre Social,
- Vu l'arrêté municipal portant institution d'une Régie de Recettes auprès du service Centre Social, en date du 31 janvier 2017, et les décisions du Maire instituant les tarifs,
- **Considérant** l'organisation par le Centre Social de nouvelles activités à destination des seniors, avec participation financière, et la nécessité de mettre à jour certains tarifs,

1. Les tarifs suivants, modifiés et mis à jour, sont appliqués pour la participation des usagers aux activités du centre social communal « La Parenthèse »:

ACTIVITE SOCIALE	OBJET	TARIF SNA	TARIF hors SNA	OBSERVATIONS
Transport car SNA	Titres de transport	5 € le carnet de 5		Gratuit enfants < 8 ans
Repas de fin d'année	Participation repas	10 €		Par personne
Pâtisserie	Participation atelier	1 €	2 €	Par séance
Atelier Inter G	Participation atelier	1 €	2 €	Par séance – Seulement le mercredi
Sortie famille cultures du cœur	Participation sortie	Gratuit	1 €	Par personne
Ateliers parentalité	Participation atelier	3 €	5 €	Par famille
Sortie famille	Participation sortie	4 €	5 €	Par famille
Atelier cuisine Parentalité	Participation atelier	3 €	3.50 €	Par personne Gratuit pour les enfants
Repas festifs des ateliers adultes	Participation repas	12 €	12 €	Par personne
Danse	Participation atelier	40 €	45 €	Par trimestre
Sophrologie	Participation atelier	35 €	37 €	Par session
Ateliers créatifs	Participation atelier	7 €	8 €	Par trimestre
Piscine	Participation atelier	5 €	6 €	Par séance
Aide Contrat partenaire jeune	Aide aux activités sportives-culturelles	1 €	2 €	Par contrat
Place aux jeunes	Vente des objets confectionnés	½, 1, 2 ou 3 €	½, 1, 2 ou 3 €	Par objet
Sortie famille cultures du cœur encadrée par la Parenthèse	Participation sortie	1 €	2 €	Par personne
Atelier senior	Participation atelier	5 €	7 €	Par trimestre
Atelier tricot	Participation atelier	5 €	7 €	Par trimestre
Atelier cuisine	Participation atelier	5 €	6 €	Par séance
Atelier informatique	Participation atelier	7 €	8 €	Par trimestre
Marche active	Participation séances	7 €	8 €	Par trimestre
Atelier couture	Participation atelier	7 €	8 €	Par trimestre
Atelier développement durable	Participation atelier	2 €	3 €	Par séance
Chorale des habitants	Participation atelier	7 €	8 €	Par trimestre
Sortie loisirs adolescents encadrée par la Parenthèse	Participation sortie	5, 6, 7 ou 8 €	5, 6, 7 ou 8 €	Par personne
Vente T-shirt Octobre Rose	Vente objet	5 €	5 €	Par objet
Vestiaire solidaire	Adhésion	1 €	1 €	Par année
Accessoires vestiaire solidaire	Vente des objets	1, 2, 3, 4 ou 5 €	1, 2, 3, 4 ou 5 €	Par objet
Vestiaire solidaire	Vente des vêtements	½, 1, 1 ½, 2, 3, 4	½, 1, 1 ½, 2, 3, 4	Par vêtement

		ou 5 €	ou 5 €	
Mobilier matériel vestiaire solidaire	Vente des objets Mobilier matériel	5, 6, 7 ou 8 €	5, 6, 7 ou 8 €	Par objet Mobilier matériel
Epicerie solidaire	Adhésion	1 €	1 €	Par an
Panier épicerie solidaire	Vente panier	3 €	3 €	Par panier
Animations collectives familles	Participation atelier	1, 2, 3, 4 ou 5 €	1, 2, 3, 4 ou 5 €	Par personne – gratuit enfants moins de 3 ans
Animations collectives familles	Participation sortie	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 €	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 €	Par personne – gratuit enfants moins de 3 ans
Adhésion annuelle Club ADO	Activités pour les adolescents	15 € /an	15 € /an	Par personne
Club ado	Participation atelier	5 € /trimestre	5 € /trimestre	Par personne
Atelier tricot ado	Participation atelier	5 € /trimestre	5 € /trimestre	Par personne
Atelier cuisine ado	Participation atelier	5 € /trimestre	5 € /trimestre	Par personne
Club nature	Participation atelier	5 € /trimestre	5 € /trimestre	Par personne
Club informatique	Participation atelier	5 € /trimestre	5 € /trimestre	Par personne
Sortie culturelle	Participation sortie	1 à 5 € /sortie	1 à 5 € /sortie	Par personne
Convention prêt malles jeux surdimensionnés	Association partenaire	25 €	25 €	Par an
Photocopie	Fonction accueil /aides aux démarches administratives	0,20 €	0,25 €	Gratuit pour les demandes liées à un accompagnement

2. La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/7066/25/520)

1– MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Comme chaque année, la commune a établi le tableau prévisionnel des avancements de grade au titre de l'année 2021, en lien avec les propositions du Centre de gestion.

Afin de permettre ces promotions, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois afin de créer les postes avec les grades correspondant aux promotions afin d'y affecter au 1^{er} avril les agents concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,
- Vu la délibération du 15/12/2020 modifiant le tableau des emplois communaux,
- Considérant la nécessité de créer des postes afin de permettre des avancements de grade en 2021,
- Considérant l'avis du Comité Technique en date du 14/01/2021,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et Ressources Humaines en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Décider** les modifications suivantes du tableau des emplois communaux :
 - **création** d'un poste d'attaché principal TC (Cabinet)
 - **création** d'un poste d'attaché hors classe TC (Responsable Finances et Personnel)
 - **création** d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe TC (Centre Social)
 - **création** d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe TC (Structure multi-accueils)
 - **création** d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe TC (Ecole Maternelle)
 - **création** d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe TC (Services techniques)
 - **création** d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe TNC 26H (Ecole / Entretien locaux)
- **Dire** que le tableau des emplois communaux sera désormais le suivant (**voir annexe n°1**)
- **Autoriser** Madame le Maire à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants.

- **Autoriser** Madame le Maire, ou l'adjoint par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés au titre de l'article 3, 3-1, 3-2 et 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.
- **Autoriser** le recours à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité, ou en cas de remplacement d'agents permanents.
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre des décisions inhérentes à la délibération

ANNEXE 1 : Tableau des emplois municipaux

Commentaires : M. Seraffin demande comment les agents sont choisis pour proposer la promotion Il lui est répondu que ces avancements de grade sont établis en collaboration avec le centre de gestion. Entre la proposition et la nomination effective dans le grade il y a quelques mois de délais.

Vote : à l'unanimité

2- PLAN DE FORMATION 2021 DES AGENTS COMMUNAUX – VILLE ET CCAS

L'article 7 de la loi du 19 février 2007 a réaffirmé la place du plan de formation dans la formation professionnelle des personnels territoriaux. A ce titre, le plan de formation annuel de la collectivité est soumis à l'avis du comité technique et à l'approbation du Conseil Municipal.

Les stages individuels sont retenus dans le plan de formation communal, sous réserve d'accord du C.N.F.P.T., de réalisation effective du stage et de places disponibles.

Les formations retenues répondent aux vœux formulés par les agents lors de l'entretien annuel. Elles doivent aussi répondre à des critères d'intérêt pour le service.

En règle générale, les inscriptions en formation des agents doivent veiller à la continuité des services et être en conformité avec les nécessités de service (l'absence concomitante de plusieurs agents étant parfois impossible dans certains services).

Pour 2021, la commune a retenu les axes prioritaires de formation suivants :

1. Formation initiale des agents stagiaires récemment nommés
2. Sécurité des agents au travail (ACMO – habilitations – PSC1)
3. Formations de groupes en intra sur site
4. Stages individuels de formation continue des agents, dans le cadre de la professionnalisation et du perfectionnement : ces stages sont sélectionnés en fonction des priorités liées aux missions de l'agent et aux obligations de formation. Selon les nécessités de service, un agent par service est retenu pour une même formation.

Certaines thématiques de formation sont obligatoires et doivent être organisées par la collectivité :

- Formation initiale de 5 jours d'intégration suite à la mise en stage
- Formation de 3 à 5 jours d'adaptation au premier emploi dans les 2 ans suivant la nomination
- Formation de 2 jours minimum de professionnalisation tout au long de la carrière tous les 5 ans (fin de la première période de 5 ans le 30/06/2013, fin de la seconde période le 30/06/2019)

En 2021, la commune envisage également d'organiser si possible sur site, des formations à destination des aides à domicile du CCAS, en partenariat avec le CNFPT, le Département de la Seine-Maritime et les collectivités avoisinantes.

Des séances de formations sur site (ou en extérieur) peuvent aussi être réalisées avec d'autres partenaires :

- Recyclage PSC1 et lutte contre l'incendie par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.
- Actions de sensibilisation par les ergonomes et ingénieurs du Service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 76 dans le cadre du Plan de Santé de la collectivité.

Budget de formation :

Le montant alloué à la formation des agents est composé principalement de la contribution CNFPT (0.9% de la rémunération statutaire brute). Le montant de cette contribution est de 10 953 € en 2020, intégrant une réduction de l'assiette de rémunération brute prise en compte pour son calcul, du fait de la crise sanitaire (moins 2 mois de rémunération brute)

Cette contribution est complétée par un montant inscrit au budget primitif pour les formations payantes (article 6184 : habilitations, permis, formations spécifiques...), et le cout du remboursement des frais de transport pour les agents utilisant leur véhicule personnel, selon les conditions spécifiques.

La collectivité a fait le choix de prioriser les actions de formations organisées par le CNFPT dont le cout est intégré dans la contribution annuelle de la commune.

Les frais de formations payantes seront imputés au compte 6184 dont le montant sera finalisé lors du vote du budget primitif (pour rappel, le montant prévisionnel total 2020 s'élevait à 17 000 €).

DEPENSES DE FORMATION DES AGENTS SNA	COUT REEL 2020	PREVISION 2021
Contribution CNFPT (0.9%) (c/6336 partiel)	10 953.00 €	13 000.00 €
Versement aux organismes de formation (c/6184)	7 940.00 €	5 000.00 €
Remboursement transport agents (c/64 partiel)	110.00 €	1 000.00 €
TOTAL	19 003.00 €	19 000.00 €

- Considérant l'avis du Comité Technique en date du 14/01/2021,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Approuver** le plan de formation 2021 présenté en annexe et ses priorités définies ci-dessus
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre du plan de formation communal

ANNEXE 2 : Plan de formation 2021

Commentaires : M. Couaillet demande si le principe d'une formation par an et par agent est toujours de rigueur.

M. Beaucamp lui répond par l'affirmative.

Vote : à l'unanimité

3- ECOLE DE MUSIQUE- REDUCTION DE TARIF LIEE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée à la covid-19 a amené la municipalité à prendre des mesures de protection et de prudence afin d'éviter la propagation du virus lors des rassemblements ou réunions.

Le re-confinement qui a pris effet le 30 octobre 2020 et les interdictions de rassemblement vont dans le sens du renforcement des mesures de protection de la population.

Les cours de l'école de musique ont pu être assurés en grande partie à distance, par visioconférence.

Cependant certains élèves n'ont pas pu bénéficier de ces cours pour différentes raisons :

- Manque de moyens technologiques
- Absence de réseau internet suffisant
- Pas d'instrument à la maison (percussions, piano)
- Impossibilité de faire le cours à distance compte tenu de la spécificité

Les élèves concernés appartiennent aux catégories suivantes :

- quelques adultes instrumentistes
- ensemble vocal adultes
- éveil musical
- atelier chansons
- atelier musiques actuelles
- certains élèves ne disposant pas des moyens nécessaires (informatique ou instrument)

Il est donc proposé de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles et de moduler le tarif annuel de l'école de musique en appliquant une réduction de 10% par mois de cours non suivis.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- **Vu** le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 05/03/2021 fixant les tarifs des services municipaux 2020, dont les tarifs de l'école de musique pour l'année 2020/2021,
- **Considérant** l'avis de la Commission Finances - RH en date du 20/01/2021,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider** d'appliquer une réduction de 10% pour chaque mois de cours non suivis pour cause de crise sanitaire à l'école de musique de Saint-Nicolas d'Aliermont.
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Autoriser** Madame le Maire à signer toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- **Dire** que cette réduction de recette sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de la Commune Saint Nicolas d'Aliermont (c/7062/7/311)
- **Dire** que la DGS est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l'unanimité

4-VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 29 janvier 2019, le Conseil Municipal délibérait favorablement pour le lancement d'une étude pour le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal. Cette décision faisait suite à un diagnostic réalisé par la Cellule Prévention de la malveillance du Groupement de Gendarmerie de la Seine Maritime.

Dans un premier temps un projet de 24 caméras avait été présenté au Conseil municipal. Il s'agissait aussi de déposer une demande de subvention DSIL, à l'opportunité du plan de relance. Le conseil municipal du 10 septembre 2020 a validé ce projet initial.

En effet, ce projet qui présente un intérêt général manifeste, tant pour la tranquillité publique que pour la sécurité des biens et des personnes, nécessite un investissement financier important pour la commune.

Fin décembre 2020, la préfecture de la Seine-Maritime a édité le guide 2021 des subventions du plan de relance. Il apparaît que les taux d'intervention au titre du DSIL et de la DETR ont été réévalués à la hausse. La subvention DETR et la subvention FIPD vont de 20% à 30% du montant hors taxe. La subvention DSIL potentielle est de 30% du montant hors taxe.

De plus, le département peut participer au financement de ce projet et a relevé à 80 000 euros HT le plafond finançable à 25% (au lieu de 50 000 euros HT).

Ainsi pour lancer le plus rapidement possible le projet de vidéoprotection, et bénéficier des aides et subventions mobilisables, il a été décidé d'affiner les besoins.

Il est donc proposé de phaser le projet. Une première phase de 16 caméras est présentée pour une validation par le conseil municipal : d'une part en vue de la demande d'autorisation auprès des services de l'état, et d'autre part pour solliciter tout financeur potentiel pour ce projet : état, collectivités territoriales, fonds institutionnels, organismes et institutions....

- Considérant l'avis de la Commission Technique en date du 14/01/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Valider** le projet révisé pour l'équipement de la commune en matériel de vidéoprotection, et dit que cet investissement sera inscrit au budget communal.
- **Dire** que ce projet révisé remplace le projet ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 10 décembre 2020
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande d'autorisation d'installation de ce système de vidéoprotection.
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels en vue de la réalisation du projet communal de vidéoprotection.

- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision, ainsi que les conventions et marchés afférents, après inscription au Budget de la ville.
- **Autoriser** Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

Commentaires :

M. Couaillet a posé plusieurs questions

Quel sera le cout pour les 16 cameras ?

Il lui est répondu que le cout estimatif hors taxe est de 154 000 euros, ce qui établit un reste à charge pour la commune de 41 800 HT

Comment seront installées les cameras ?

8 cameras seront installées aux entrées de ville afin de quadriller la commune conformément aux suggestions de l'étude réalisée par la gendarmerie

Les 8 autres cameras seront installées sur les bâtiments de la commune.

Il est rappelé que les cameras peuvent avoir plusieurs objectifs et peuvent être fixes ou mobiles

Les phases suivantes seront-elles aussi subventionnées ?

Les demandes faites aujourd'hui concernent les subventions DETR, DSIL et le FIPD qui a ouvert ses subventions aux installations de vidéoprotection

Concernant la DSIL qui est attribuée par sur décision du préfet, il y a plus d'incertitudes. Si la commune obtient un accord DSIL, les travaux devront être réalisés dans un délai précis.

Il est donc nécessaire de déposer dès à présent la demande d'autorisation ; les services de la préfecture vont étudier la cohérence du projet avec le rapport de la gendarmerie. Ce qui est le cas, car dans cette première phase, nous avons combiné protection des espaces publics et protection des bâtiments communaux

Le département a aussi fait évoluer ses attributions et a relevé l'assiette des dépenses prises en charge à 80 000 euros au lieu de 60 000.

Nous espérons des réponses d'ici la fin de l'été.

Si elles sont positives les appels d'offres seront lancés à la rentrée ; on peut envisager des travaux au premier trimestre 2022

Quand sera faite la deuxième phase ?

Il est nécessaire d'avoir un temps d'observation du fonctionnement et de l'efficacité des installations de la première phase avant de lancer la seconde.

Vote : à l'unanimité

5- RENOUELEMENT DE LA CONDUITE EAU POTABLE RUES DU BEL AIR ET DES SORBIERS - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Afin d'accompagner la reprise de l'économie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a décidé de prolonger les mesures exceptionnelles de soutien aux projets d'assainissement, de production et de distribution de l'eau potable.

L'une d'entre elle vise la réduction des fuites, en proposant des financements pour le renouvellement des conduites à hauteur de 40% pour les communes, hors communes rurales et hors métropole et communauté urbaines, ce qui est le cas de Saint-Nicolas d'Aliermont. Les travaux doivent être réalisés sous charte qualité. Pour demander un financement, le dossier de demande de subventions doit être déposé avant le 31 juillet 2022, et les travaux engagés avant le 31 décembre de cette même année.

Le Schéma Directeur d'Eau Potable préconise le renouvellement chaque année de près de 2% du linéaire total du patrimoine.

La conduite d'eau potable de la rue du Bel Air et des Sorbiers représente un linéaire de 600 mètres, elle a subi plusieurs fuites au cours des dernières années, ce qui priorise son remplacement.

Une estimation des travaux, avec une mission de maîtrise d'œuvre, les travaux et les études annexes a fixé le montant global hors taxe à environ 155 000 € H.T., ce qui laisserait à la charge du budget Eau, une somme de 93 000 € H.T, en cas d'accord d'une subvention par l'Agence de l'eau à hauteur de 40%.

- Considérant l'avis de la Commission Technique en date du 14/01/2021,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Valider** le projet de renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue du Bel-Air et des Sorbiers, et dit que cet investissement sera inscrit au budget Eau de Saint Nicolas d'Aliermont après accord.
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et auprès de tout autre financeur potentiel en vue de la réalisation de ce projet d'investissement.
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision, ainsi que les conventions et marchés afférents, après inscription au budget Eau.
- **Autoriser** Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

ANNEXE 3 : Plan de relance AESN

Commentaires : aucun commentaire ni remarque formulée.

M. AVRIL est contraint de s'absenter pour des raisons professionnelles ; il quitte donc l'assemblée et ne prend pas part à ce vote ni aux suivants.

Vote : à l'unanimité

6- ADOPTION DE L'AVANT-PROJET SDE76 – MATS ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE EDOUARD CANNEVEL

Les travaux relevant de l'éclairage public suivants ont fait l'objet d'un partenariat entre le SDE 76 et la commune.

Le montant prévisionnel s'élève à 42 606.00 € T.T.C. La participation de la commune participera est de 18 131.25 € T.T.C., selon les détails présentés dans le tableau ci-dessous.

Ce projet concerne la fourniture et la pose de :

- Une armoire de commande de l'éclairage public équipée d'une horloge astronomique programmable.
- 21 mâts d'éclairage public équipés de lanternes LED

N° de dossier	Opération - Adresse travaux	Montant TTC	Participation Commune	Dont T.V.A. récupérable	Compte M14
AVP-M3999-1-1-1	Rue Edouard Cannevel Mâts d'éclairage public				
	Eclairage public	42 606.00 €	18 131.25 €	7 101.00 €	21538
	TOTAL	42 606.00 €	18 131.25 €	7 101.00 €	

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'avis de la commission municipale technique en date du 14/01/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Adopter** et valider le projet de travaux sur l'éclairage public cité ci-dessus

- **Dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal de l'année 2021 : la dépense d'investissement « réseaux éclairage public » (c/21538) pour un montant de 42 606.00 €, subventionnable à hauteur de 24 474.75 € par le SDE76, soit un reste à charge de 18 131.25 €.
- **Demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

ANNEXE 4 : Avant-Projet SDE76- Mats éclairage public de la rue Cannevel

Commentaires :

Ces travaux concernent le tronçon de voirie partant de la rue Vaucanson jusqu'au garage Renault, soit 1500 mètres de voirie. Ils prendront en compte également les impasses

Vote : à l'unanimité

6- MAIRIE ANNEXE - ECOLE MUSIQUE : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE COMMUNE AVEC LA BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCFT

La Mairie Annexe désormais occupée par l'Ecole de Musique est chauffée par une chaudière commune qui alimente également la bibliothèque communautaire.

Une convention avec la Communauté de Communes a été signée en juin 2003, suite à sa prise de compétence culture, pour définir le partage des frais de consommation de gaz (refacturation à la ville par la CCFT au prorata des surfaces de chaque entité).

A ce jour, l'ancienneté de la chaudière, les signes de vétusté constatés par l'exploitant (DALKIA) et la difficulté à se fournir en pièces révèlent la nécessité de procéder à son remplacement.

Proposition est faite de partager les frais suivant la clef de répartition de la convention de 2003, suivant le ratio de surfaces de plancher chauffées pour chacune des parties. (454 M² pour la bibliothèque et 100 M² pour la Mairie Annexe)

Le montant des travaux est estimé à 16 321 € H.T., auquel seraient déduits les 1016,32 € de Certificats d'économie d'énergie (montant estimé en cours de calcul) que peut obtenir le maître d'ouvrage, soit un reste à charge global de 15 304, 68 €.

La participation de la commune à ces travaux serait de 2 762.58€, versés sous forme d'un fond de concours à la CCFT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la CCFT et mener à terme cette opération. Le projet provisoire de convention est joint en annexe (en attente de chiffrage définitif)

- Considérant l'avis de la Commission Technique en date du 14/01/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Valider** le projet de renouvellement de la chaudière de l'école de musique, en partenariat avec la Communauté de Communes Falaises du Talou.
- **Autoriser** Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer la convention avec la CCFT, ainsi que tous documents nécessaires à l'application de cette décision.
- **Autoriser** Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- **Dire** que Madame la DGS assure de l'exécution de cette délibération

ANNEXE 5A: Convention de chauffage entre la CCMV et la commune de SNA (2003)

ANNEXE 5B : Projet de convention CCFT/SNA remplacement chaudière

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l'unanimité

7- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

- Vu le budget primitif de l'exercice 2021,
- Vu le transfert des ressources de taxe professionnelle à la Communauté de Communes des Falaises du Talou,
- Vu la réforme de la taxe d'habitation et sa suppression progressive, avec compensation par l'Etat,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider** d'appliquer en 2021 les taux communaux d'imposition suivants, identiques à ceux votés en 2020, pour les trois taxes directes locales, soit :
 - Taxe d'habitation 9.61 % (pour info - non modifiable)
 - Taxe foncière (bâti) 20.38 %
 - Taxe foncière (non bâti) 43.89 %
- **Dire** que la recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/73111)
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l'unanimité

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – TOUS BUDGETS

8.1 VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget pour l'exercice 2021 présenté par Madame le Maire, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Adopter** le budget primitif 2021 de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- **Dire** que ce budget est adopté sans report de résultat antérieur, avant le vote du compte administratif 2020.
- **Dire** que l'ensemble du document budgétaire présenté vaut délibération, avec toutes les annexes
- **Dire** que la DGS de la commune assure l'exécution de la présente délibération

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	659 900,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 594 000,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	500,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	3 233,36	
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.	0,00	
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	427 422,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	483 694,00	
66	CHARGES FINANCIERES	86 289,64	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	100,00	
	Somme :	4 256 139,00	

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
002	Excédent antérieur reporté	0,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00	
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 269,00	
70	PRODUITS DES SERVICES	316 500,00	
73	IMPOTS ET TAXES	2 887 269,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	995 891,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 010,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	190,00	
	Somme :	4 256 139,00	

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
020	DEPENSES IMPREVUES	4 027,00	
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 269,00	
104	CONSTRUCTION BATIMENTS	142 000,00	191 890,00
106	VOIES ET RESEAUX	155 640,00	90 603,00
107	AMENAGEMENT CENTRE BOURG		2 000,00
108	MOBILIER ET MATERIEL	99 010,00	18 526,00
120	RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	144 694,00	355 674,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	282 201,00	
240	LOGEMENTS SOCIAUX	29 000,00	29 000,00
	Somme :	862 841,00	687 693,00

Investissement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
001	Excédent antérieur reporté	0,00	
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.	0,00	
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	427 422,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	329 898,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	103 957,00	689 257,00
	Somme :	861 277,00	689 257,00

ANNEXE 6 : Note sur le budget primitif communal 2021

ANNEXE 6A : Budget primitif 2021 – Ville de Saint-Nicolas d’Aliermont

Commentaires :

M. Couaillet demande des précisions quant au volume de dépenses imprévues qui est inscrit et qui lui paraît faible au regard de ce qui est autorisé.

Il revient sur la masse salariale qui représente tout de même 50% du budget de fonctionnement, souligne-t-il et regrette la faiblesse des actions de la commune et faveur des entreprises en cette période de crise sanitaire.

M. Beaucamp revient sur les questions de l’opposition :

- concernant les dépenses imprévues, seul un faible volume est indiqué car il s’agit d’un budget initial simple qui sera amené à être complété dans les prochaines semaines dès les bilans consolidés par les services financiers de l’Etat

- concernant la masse salariale, comme déjà évoqué en commission, cette masse salariale est plutôt conforme à celle d’autres communes qui offrent le même niveau de service et il précise que c’est la masse salariale du CCAS qui la gonfle de manière importante puisque si on enlève cette part des agents, la masse salariale tombe à 30% du budget de fonctionnement.

Il insiste enfin sur la nécessité d’une masse salariale conséquente à partir du moment où le choix des élus est d’offrir un nombre et une qualité de services à la population.

- concernant l’aide en faveur des commerces et des entreprises, il rappelle qu’il s’agit depuis de nombreuses années d’une compétence intercommunale. C’est donc la Communauté de Communes qui gère ce volet de la crise et qui a servi de relais pour les aides régionales notamment

Mme Lefebvre précise que la commune a relayé la liste des entreprises de la commune pour qu’elles puissent être identifiées par l’intercommunalité.

Elle souligne que la commune a tout de même fait part de sa solidarité en transformant le cadeau de fin d’année des aînés en bon cadeau à utiliser dans les commerces de Saint Nicolas d’Aliermont.

M. Seraffin demande pourquoi cette année le budget est voté si tôt.

M. Beaucamp répond qu’il s’agit de la stratégie de la Directrice Générale des Services qui souhaite pouvoir disposer de plus de souplesse pour fonctionner.

M. Couaillet s’interroge sur le caractère sincère du budget car il manque à ce jour des éléments et près de 1million d’euros (notamment les excédents) ; il regrette que le Conseil soit obligé dans les prochains mois de repasser des « Décisions modificatives » qui seront plus conséquentes et certainement plus importantes.

M. Beaucamp lui répond qu’il reviendra très rapidement pour finaliser ce budget mais que l’essentiel est qu’il soit équilibré ; il ajoute que finalement toutes les sommes à encore intégrer au budget sont déjà estimées et ont été présentées dans le ROB.

Mme Lefebvre ajoute que ce budget est d’autant plus intéressant qu’il n’a pas encore intégré les excédents et que pourtant il est équilibré ; ce qui illustre le caractère sain et prudent de la gestion du budget. En le votant plus tôt, cela permettra de réinvestir rapidement dans l’économie locale ; si le calendrier habituel avait été conservé, il aurait fallu attendre avril pour enfin réinvestir alors que les entreprises sont en attente.

M. Beaucamp précise que l’ensemble des lignes à venir sont déjà connues et estimées ; elles restent à préciser mais la prospective technique et financière a été menée via notamment le Plan Pluriannuel d’investissement.

M. Couaillet maintient sa réserve quant au caractère sincère du budget présenté et précise que par conséquent il ne votera pas favorablement à ce budget.

Blandine lefebvre précise que la commission finance a émis un avis favorable à l’unanimité la veille.

Vote : 3 oppositions – 1 abstention donc vote à la majorité

8.2 BUDGET ASSAINISSEMENT SNA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget pour l'exercice 2021 présenté par Madame le Maire, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Adopter** le budget primitif 2021 de l'Assainissement de Saint Nicolas d'Alhiermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- **Dire** que ce budget est adopté sans report de résultat antérieur, avant le vote du compte administratif 2020.
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

BP 2021 ASSAINISSEMENT SNA – M49

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 400,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 500,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	243,00	
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.	90 500,00	
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	86 477,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	
	Somme :	191 630,00	

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
002	Excédent antérieur reporté	0,00	
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	52 130,00	
70	VENTES DE PRODUITS	127 500,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 000,00	
	Somme :	191 630,00	

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR	0,00	
020	DEPENSES IMPREVUES	410,00	
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	52 130,00	
100	OPERATIONS NON AFFECTEES		30 418,00
103	SCHEMA ASSAINISSEMENT		137 448,00
109	RESEAU ASSAINISSEMENT	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES	37 156,00	
	Somme :	89 696,00	167 866,00

Investissement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.	90 500,00	

040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	86 477,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		80 585,00
	Somme :	176 977,00	80 585,00

ANNEXE 6B : Budget primitif 2021 – Assainissement de la Ville de Saint-Nicolas d’Aliermont

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l’unanimité

8.3 BUDGET EAU SNA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget pour l’exercice 2021 présenté par Madame le Maire, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,
- Considérant l’avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Adopter** le budget primitif 2021 de l’Eau de Saint Nicolas d’Aliermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- **Dire** que ce budget est adopté sans report de résultat antérieur, avant le vote du compte administratif 2020
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

BP 2021 EAU SNA – M49

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 900,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 500,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	2 526,00	
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.	90 000,00	
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	55 280,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 000,00	
	Somme :	273 216,00	

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
002	Excédent antérieur reporté	0,00	
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	18 486,00	
70	VENTES DE PRODUITS	170 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 730,00	
	Somme :	273 216,00	

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR	0,00	
020	DEPENSES IMPREVUES	8 343,00	
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	18 486,00	

100	OPERATIONS NON AFFECTEES	100 000,00	
102	PROTECTION CAPTAGE EAU	25 000,00	6 285,00
104	RESEAU EAU POTABLE	140 000,00	52 152,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	3 200,00	
	Somme :	295 029,00	58 437,00

Investissement Recettes			
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé	Mt report
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.	90 000,00	
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	55 280,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		208 186,00
	Somme :	145 280,00	208 186,00

ANNEXE 6C : Budget primitif 2021 – Eau potable de la Ville de Saint-Nicolas d’Aliermont

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l’unanimité

8.4 BUDGET REGIE DE TRANSPORTS SNA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget pour l’exercice 2021 présenté par Madame le Maire, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,
- Considérant l’avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 20/01/2021,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Adopter** le budget primitif 2021 de la Régie de Transport de Saint Nicolas d’Aliermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- **Dire** que ce budget est adopté sans report de résultat antérieur, avant le vote du compte administratif 2020.
- **Dire** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

BP 2021 REGIE DE TRANSPORT SNA - M43

Fonctionnement Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	917,00
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	12 180,00
	Somme :	56 097,00

Fonctionnement Recettes		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé

002	Excédent antérieur reporté	0,00
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	6 097,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 000,00
	Somme :	56 097,00

Investissement Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	6 097,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 083,00
	Somme :	12 180,00

Investissement Recettes		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO	0,00
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	12 180,00
	Somme :	12 180,00

ANNEXE 6D : Budget primitif 2021 – Régie de transport de la Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l'unanimité

La séance est levée à 19h55

ANNEXE 1 – Tableau des emplois communaux

COMMUNE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT					
TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX					
SEANCE DU 21 JANVIER 2021					
Filière	GRADE	CA	Effectif	FONCTION/ SERVICE	TC ou TN
ADMIN	Emploi fonctionnel	E.F.	1	Directeur Général des Services	TC
ADMIN	Attaché	A	1	Cabinet	TC
ADMIN	Attaché principal	A	1	Cabinet	TC
ADMIN	Attaché principal	A	1	Responsable Finances et Personnel	TC
ADMIN	Attaché hors classe	A	1	Responsable Finances et Personnel	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c1	C	3	Services administratifs	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c2	C	2	Services administratifs	TC
ADMIN	Adjoint administratif	C	2	Services administratifs	TC
ADMIN	Attaché	A	1	Direction Centre Social	TC
ADMIN	Rédacteur	B	1	Animation Centre Social	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c2	C	1	Accueil Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation ppal c1	C	1	Animation Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation ppal c2	C	1	Animation Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation	C	1	Animation Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation ppal c2	C	2	Centres de loisirs - Péricolaire	TNC 20h00
ANIM	Adjoint d'animation	C	1	Coordination Animation Jeunesse	TC
ANIM	Adjoint d'animation	C	3	Centres de loisirs - Péricolaire	TC
SOCIAL	Infirmière territoriale	A	1	Responsable structure Multi-accueils	TC
SOCIAL	Educateur jeunes enfants	A	1	Responsable adjointe Multi-accueils	TC
SOCIAL	Auxiliaire de puériculture ppal c2	C	1	Structure multi-accueils	TC
SOCIAL	Auxiliaire de puériculture ppal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 28h00
SOCIAL	ATSEM principal c1	C	1	Structure multi-accueils	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	2	Structure multi-accueils	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 31h00
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 28h00
SOCIAL	ATSEM principal c1	C	3	Ecole maternelle	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle + Cantine	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle	TNC 26h30
TECH	Technicien principal c1	B	1	Responsable Services Techniques	TC
TECH	Technicien	B	2	Services Techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	5	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	2	Services techniques/ Transport	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	6	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Services techniques/ Sports	TC
TECH	Adjoint technique	C	1	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Entretien locaux+ Cantine	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	1	Ecole / Divers+ Cantine	TNC 31h00
TECH	Adjoint technique principal c2	C	2	Ecole / Divers+ Cantine	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Entretien locaux+ Cantine	TNC 18h45
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Ecole / Divers+ Cantine	TNC 26h30
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Ecole / Entretien locaux	TNC 31h00
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Ecole / Entretien locaux	TNC 26h00
TECH	Adjoint technique	C	1	Ecole / Entretien locaux	TNC 26h00
CULT	Assistant de conservation ppal c2	B	1	Responsable Musée	TC
CULT	Assistant conservation patrimoine	B	1	Médiateur culturel - Musée	TC
CULT	Adjoint du patrimoine	C	1	Accueil - Musée	TC
CULT	Adjoint du patrimoine ppal c2	C	1	Musée - Culture	TNC 28h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (direction & flûte)	TC
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (percussions)	TNC 12h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (trompette)	TNC 4h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (hautbois)	TNC 7h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (clarinette)	TNC 5h00
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole musique (codirection & trompette)	TC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (piano)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (chorale)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (solfège)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (trombone)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (saxophone)	TNC
TECH	Emplois Aidés par l'Etat		2	Service Technique	TNC 20h00
ANIM	Emploi Aidé - P.E.C.		1	Médiateur numérique Centre Social	TNC 20h00